



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 23 juillet 2026

Sous la Présidence de Cornelia ROTT - Maire

Présents : Cornelia ROTT, Aurélie HAUCK, Anne-Sophie ROTT, Olivier CLERY, David GIROLT, Francis WOEHL, Isabelle KNAEBEL, Frédérique JUNKER, Frédéric WENDLING, Martin SCHEIDT, Nicolas FISCHER, Fabien ROHE, Claudia FRISON, Sandra BEILL, Denis EBERT, Françoise BRAUN, Michel LOM.

Absents excusés : Lucie FRISON, absente excusée, donne pouvoir à Cornelia ROTT, Mathieu STEINMANN, absent excusé, donne pouvoir à Michel LOM.

Nombre de conseillers élus : 19 En fonction : 19 Présents : 17

2. AFFAIRES ADMINISTRATIVES – RESSOURCES HUMAINES

2.6 AGENCE TERRITORIALE D'INGENIERIE PUBLIQUE (ATIP) : renouvellement des collèges du « bloc communal » siégeant au Comité syndical – Désignation des représentants de la commune appelés à participer au scrutin

Madame la Maire rappelle que la commune est membre de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP).

Conformément aux statuts de l'ATIP, il appartient au conseil municipal de désigner un électeur titulaire et un électeur suppléant qui représenteront la commune lors du scrutin organisé en vue de l'élection des représentants du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce point.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

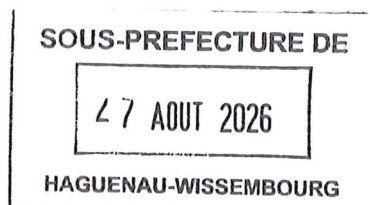
Vu les statuts de l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP), notamment les dispositions relatives au renouvellement des collèges du « bloc communal » du Comité syndical ;

Considérant qu'il y a lieu de désigner un électeur titulaire et un électeur suppléant chargés de participer au scrutin organisé par l'ATIP,

Après le vote,

- **DÉCIDE** de désigner en qualité d'électeur titulaire de la commune pour participer au scrutin relatif à l'élection des représentants du collège des communes au Comité syndical de l'ATIP **M. Olivier CLERY** avec 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstentions,
- **DÉCIDE** de désigner en qualité d'électeur suppléant **M. David GIROLT** avec 18 voix pour, 0 voix contre et 1 abstentions (David GIROLT),

- **PREND ACTE** que les représentants ainsi désignés sont chargés de participer au scrutin organisé par l'ATIP dans les conditions prévues par ses statuts.
- **CHARGE** Madame la Maire de l'exécution de la présente délibération et de sa transmission à l'ATIP.
- **CHARGE** Madame la Maire de SEEBACH de toutes les formalités.



Suivent les signatures au registre
Pour extrait conforme
La Maire
Cornelia ROTT

A blue ink signature of Cornelia ROTT, the Mayor, written over the official circular seal of the Mairie de Seebach. The seal includes the text "MAIRIE de SEEBACH" and "Bas-Rhin".

La secrétaire de séance,
Anne-Sophie ROTT

A blue ink signature of Anne-Sophie ROTT, the Secretary of the session, written over the official circular seal of the Mairie de Seebach. The seal includes the text "MAIRIE de SEEBACH" and "Bas-Rhin".

Délibération rendue exécutoire
Vu la réception en Sous-Préfecture
Vu la publication